RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2026 162

Arrêté municipal portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que M. LILIÉ Tony, représentant l'entreprise « AJLINKS » - rue des Hautes Meunières – 78520 LIMAY, a déposé une demande d'occupation du domaine public, afin d'effectuer des travaux d'aiguillage sur réseau Telecom existant, Allées du Colonel Parisot, Rue de la République et Avenue du Midour, pour la période comprise entre le 28 octobre et le 13 novembre 2026 ;

ARRETE

Article 1er : Afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Neutraliser la circulation sur la demi-chaussée par alternance, manuellement, allées du Colonel Parisot, rue de la République et Avenue du Midour.

Article 2 : Signalisation du chantier.
Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.
La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 3: L'autorisation est délivrée uniquement pour la période comprise entre le 28 octobre et le 13 novembre 2026.

Article 4: M. le Maire de Nogaro, M. l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la mairie de Nogaro
Le 26 octobre 2026
Le Maire
Christian PEYRET

MAIRIE DE NOGARO • 32110 GERS •

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noulibos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 27/10/2026 10:06 (Europe/Paris)
Collectivité : Nogaro
https://www.nogaro-armagnac.fr/documents_administratifs/84435